

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CINQ SUR CINQ TROPIC NOUVELLE FORMULE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0092

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013302-0005

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CINQ SUR CINQ TROPIC NOUVELLE FORMULE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratoire Chauvin
	Adresse	416 rue Samuel Morse CS 99535 34961 Montpellier Cedex 2 France
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0092 1-3	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013302-0005	
Date de l'autorisation	23/07/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	22/07/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Laboratoire CHAUVIN
Adresse du fabricant	416 rue Samuel Morse - CS 99535 34961 Montpellier cedex 2 France
Emplacement des sites de fabrication	FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE - LES ILES FERAYS 07300 Tournon cedex France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	Merck KGaA
Adresse du fabricant	Frankfurter Strasse 250 64293 Darmstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Merck S.L.U. Poligono Merck 08100 Mollet del Valles Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Éthyl butylacetylaminopropionate		Substance active	52304-36-6	257-835-0	35

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Contient Contient 2-hexyl-3-phenyl-2- propenal (trans & cis), benzyl 2-hydroxybenzoate, (R)-p-mentha-1,8-diène, 3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol). Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsifs contre les moustiques

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit répulsif contre les insectes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Culex spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Anopheles spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Other Application cutanée
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation sur la peau Description détaillée: Pulvérisation sur la peau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,48 mg de produit / cm ² de peau Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,48 mg de produit / cm ² de peau Durée de protection : 5 heures en conditions tropicales (Culex spp. et Aedes spp. : 6 heures ; Anopheles spp. : 5 heures) Fréquence d'application : Enfant de 2 ans à 11 ans : 1 application par jour

Enfant à partir de 12 ans et adulte : 2 applications par jour

Nb de pulvérisations	Tête	Par main	Par bras	Par jambe
2 - 5 ans	1-2		1-2	1-2
6 - 11 ans	1-2		1-2	2-3
Adulte et enfant à partir de 12 ans	3-4	1-2	2-3	4-5

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille avec un spray 75 mL en PEHD et PEBD / PP pour le tube plongeur à l'intérieur de la bouteille et PEBD pour le régulateur sur le spray et un capuchon en PP.

Bouteille avec un spray 100 mL en PEHD et PEBD / PP pour le tube plongeur à l'intérieur de la bouteille et PEBD pour le régulateur sur le spray et un capuchon en PP.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent...) peuvent modifier la durée de protection.
- Ne pas utiliser avec d'autres produits répulsifs.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit CINQ SUR CINQ TROPIC.
- Retraiter en cas de contact avec l'eau sans dépasser le nombre maximum d'applications recommandé.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Appliquer le produit sur la peau et répartir uniformément avec les mains sur les zones suivantes :
 - o Adultes et enfants de plus de 12 ans : appliquer sur la tête, ¾ des bras, les mains et la moitié des jambes.
 - o Enfants âgés de 2 à 11 ans : appliquer sur la tête, ¾ des bras et la moitié des jambes.
- Ne pas pulvériser directement sur le visage. Pulvériser d'abord sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Pour les enfants âgés de moins de 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte.
- Ne pas appliquer sur les mains des enfants âgés de moins de 12 ans.
- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.
- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 4 ans.

6. Autres informations

- Le nombre de pulvérisations indiqué sur l'étiquette devra être adapté à la dose autorisée.